

Projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Compte-rendu de la réunion publique du 11 mars 2021

Intervenants :

- **Éric CESARI**, Président du Sycdom
- **Martial LORENZO**, Directeur général du Sycdom
- **Pierre HIRTZBERGER**, Directeur général des services techniques du Sycdom
- **Céline LAFON**, Cheffe de projet Sycdom

- **Abdel SADI**, Maire de Bobigny
- **Yvon LEJEUNE**, représentant d'Est Ensemble au Sycdom et membre du bureau du Sycdom
- **Patrick LASCOUX**, vice-président de l'EPT Est-Ensemble, chargé du Programme Zéro déchet, de la Prévention, de la Réduction et de la Revalorisation
- **Jacques ROUDIER**, Garant de la commission nationale du débat public (CNDP)
- **Diane BEAUCARD**, Animatrice de la réunion et directrice de l'agence Neorama
- **Damien CHANAL**, Chef de projet concertation à l'agence Neorama

Cette réunion publique se déroule dans le cadre d'une nouvelle phase d'information et de participation du public menée par le Sycdom tout au long du mois de mars 2021, sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets de Romainville/Bobigny. Afin de prendre en compte les fortes contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, particulièrement active en Ile-de-France au moment présent, la réunion se tient en visioconférence, avec le logiciel Zoom.

Le lien de connexion a été publié en amont sur le site internet du projet ainsi que par le journal Le Parisien, dans un article portant sur le projet publié le 10 mars 2021.

Afin de faciliter l'organisation et le déroulé de la réunion, les participants posent leurs questions via le fil de discussion de la réunion, et non par voie orale. Le fil de discussion est accessible à tous les participants sans exception ni restriction. Les questions seront répercutées, sans reformulation, par l'animatrice auprès des membres du Sycdom présents, afin qu'ils répondent aux questions et interpellations en direct. Toutes les questions qui ne pourront pas faire l'objet d'une réponse immédiate seront publiées, ainsi que la réponse associée, sur le site internet du projet.

En introduction de la réunion, le Président du Sycdom souhaite la bienvenue aux participants, présente les différents intervenants de la réunion et cède la parole à Jacques ROUDIER, garant de la Commission Nationale du Débat Public.

Jacques ROUDIER, rappelle le cadre dans lequel se déroule cette post-concertation :

Un projet comme celui du centre de Romainville/Bobigny doit faire l'objet d'une information et d'un dialogue avec le public, pour que les citoyens puissent participer à la décision. Conformément au Code de l'Environnement, la formule retenue pour ce projet est celle d'une concertation avec garant, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui est une autorité administrative indépendante. Elle a désigné M. ROUDIER en tant que garant de cette concertation. Celle-ci a comporté au moins deux temps. Le premier temps était une période dite de concertation préalable au début du

projet en 2017. Puis, après la confirmation par le maître d'ouvrage de la volonté de poursuivre le projet, il a été décidé par la CNDP que la fonction de M. ROUDIER perdurerait jusqu'à l'enquête publique au titre de la post-concertation. M. ROUDIER rappelle que le garant est indépendant du maître d'ouvrage, neutre et impartial, et à ce titre il ne prend pas parti sur le fond du projet : il rapporte ce qui est dit sur le projet. Ceci le distingue du commissaire enquêteur de l'enquête publique, qui émet un avis sur le projet.

Concernant les missions du garant, il doit veiller à ce que la post-concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public portées par la CNDP :

- La transparence : le fait qu'une information complète et fidèle soit mise à disposition des citoyens, que des réponses soient apportées à leurs questions.
- L'égalité de traitement : tous les intervenants, quels que soient leurs fonctions, leurs rôles et leurs origines, sont importants dans leurs interventions et méritent d'être entendus.
- Les positions et les opinions doivent être argumentées.
- Le débat doit se dérouler dans le respect mutuel entre participants.
- Inclusion de tous les publics : le débat doit veiller à toucher le maximum de publics possibles sur le territoire concerné, ce qui est d'autant plus important dans les périodes que nous connaissons aujourd'hui où les règles résultant de la crise sanitaire créent des situations un peu particulières. Il faut, même dans ces circonstances, veiller à ce que le maximum de gens soit informé et ait la possibilité, par les canaux les plus divers, de participer, d'être informés et de s'exprimer.

A la fin du dispositif, le garant établit un compte-rendu qui rapporte les conditions dans lesquelles la post-concertation s'est déroulée, et le contenu des interventions qui ont eu lieu. Ce compte-rendu est rendu public. Il figure notamment au dossier de l'enquête publique. Sur la concertation telle qu'elle s'est déroulée jusqu'à présent, M. ROUDIER a rendu un rapport à l'issue de la concertation préalable à la fin de l'année 2017. Il en a remis un autre récemment qui faisait le point sur l'ensemble des actions conduites pendant la période de post-concertation de 2018 à 2020.

Dans ce cadre, le garant a une double fonction : il est un incitateur vis-à-vis du maître d'ouvrage, et un facilitateur pour le public qui peut le saisir à tout instant. M. ROUDIER rappelle l'adresse à laquelle celles et ceux qui le souhaitent peuvent lui écrire : jacques.roudier@garant-cndp.fr

Martial LORENZO présente le Syctom, le site et le projet :

Une carte présente le périmètre d'action du Syctom, qui regroupe 85 communes et près de 6 millions d'habitants. C'est un service public qui traite et valorise les déchets ménagers d'un territoire urbain dense regroupant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris plus une communauté d'agglomération hors Métropole (Versailles Grand Parc).

Le Syctom a pour mission le traitement et la valorisation des déchets mais aussi la prévention et la sensibilisation. Quelques chiffres clefs, consultables sur le site internet du Syctom ou sur le site du projet sont projetés pour les participants¹ : en 2019, 2,34 millions de tonnes de déchets ont été traitées par le Syctom, dont 7 354 tonnes de déchets alimentaires. Le Syctom dispose de 10 unités de traitement : 3 unités de valorisation énergétique (Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen, Ivry), 6 centres de tri des collectes sélectives, et un centre de transfert des ordures ménagères (Romainville, également centre de tri des collectes sélectives). Un réseau de plusieurs déchèteries est géré par le Syctom. Ces installations se situent sur tout le territoire du Syctom, qui utilise également des centres de traitement

¹ http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2021/03/Pre%CC%81sentation_re%CC%81union_publique_internet.pdf

extérieurs car ses capacités de traitement sont inférieures aux tonnages d'ordures ménagères que produit le territoire.

Le centre existant situé à Romainville est constitué d'un centre de tri de collectes sélectives (qui a réceptionné et trié 56 000 tonnes d'emballages en 2019), d'un centre de transfert d'ordures ménagères (qui a réceptionné 402 000 tonnes d'ordures ménagères en 2019, dont 391 000 tonnes issues des communes concernées par ce lieu de réception et 11 000 tonnes issues des refus de tri des collectes sélectives) et d'une déchèterie (qui aura réceptionné 5 515 tonnes de déchets en 2019).

En termes d'usages, il n'y a pas de traitement, à proprement parlé sur le site actuel en-dehors de celui des flux de collectes sélectives multimatériaux. Romainville est considéré par le Syctom comme un hub de répartition pour le traitement qui a lieu dans un second temps sur d'autres installations. Un schéma montre aux participants les tonnages transférés depuis le centre à Romainville et les lieux de transfert de ces déchets. Ils sont ainsi traités en priorité : dans les trois unités de valorisation énergétique (UVE) du Syctom (Issy les Moulineaux, Saint-Ouen, Ivry-sur-Seine), et également, selon les disponibilités, dans les UVE de Massy, Rungis, Créteil, Saint-Thibault-des-Vignes, Sarcelles, Argenteuil, mais aussi quand les capacités des UVE sont saturées et en dernier recours, dans les ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux encore appelée décharges).

Concernant l'histoire du site : Romainville est un centre ancien. Au travers des âges, depuis 1899, ce centre a très largement évolué. Il y a eu à une certaine époque un centre d'incinération, fermée en 1969. Aujourd'hui, c'est simplement un centre de réception/transfert des ordures ménagères, un centre de tri des collectes sélectives et une déchèterie. La nouvelle chaîne de tri a d'ailleurs été mise en service et inaugurée en 2016. Même si le bâtiment extérieur n'a pas été modifié, la méthode de travail a été repensée. Il est un des fleurons du territoire du Syctom en termes de qualité de tri et de volumes traités, avec 56 000 tonnes aujourd'hui de tri de collecte sélective d'emballages ménagers.

L'implantation du site se trouve à la jonction principalement de deux communes, Romainville et Bobigny, et jouxte aussi la commune de Noisy-le-Sec. Le site se trouve à l'intérieur de la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny et de la ZAC de l'Horloge à Romainville. Le centre est par ailleurs situé, et c'est un atout majeur de ce projet, au bord du canal de l'Ourcq, ce qui permet d'envisager l'utilisation de la voie fluviale.

Ce territoire est amené à connaître une transformation profonde d'ici à 2023/2024, pour plusieurs raisons : une urbanisation en pleine mutation et une croissance démographique constante ; un renforcement de son attractivité économique ; et une concentration de son programme d'aménagement et de développement des infrastructures de transport (ZAC de l'Horloge, ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq, création de la gare de transports en commun de Bobigny-la-Folie). Le territoire est donc en plein essor, et le contexte est à forts enjeux pour les déchets réceptionnés et la qualité de leur réception. La réflexion sur le projet tient évidemment compte de ces mutations, ainsi que des projets d'aménagement avoisinants. Le Syctom s'engage à une qualité technique et environnementale élevée pour ce projet, et à réaliser un pôle d'excellence en matière d'économie circulaire qui doit avoir valeur d'exemple sur le territoire métropolitain.

Pierre HIRTZBERGER décrit les différentes étapes passées du projet.

Entre 2006 et 2012, le Syctom a développé un projet de rénovation du centre de Romainville/Bobigny qui comportait un centre de tri et un centre de méthanisation. Ce projet a fait l'objet d'une procédure de marché public, d'une enquête publique en 2010 et d'une autorisation d'exploitation délivrée en 2011. La décision a été prise de suspendre ce projet en 2012 suite aux contestations de riverains, d'associations et de communes concernées par le projet, puis à abandonner le projet de méthanisation

début 2015. Le Syctom a ensuite relancé les démarches prospectives avec les collectivités territoriales concernées, tous les acteurs considérant que l'équipement est indispensable pour répondre aux besoins de gestion des déchets du territoire. Le Syctom a saisi la CNDP, qui a décidé d'engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, M. ROUDIER. Cette concertation préalable a eu lieu au troisième trimestre 2017, et le Syctom a délibéré fin 2017 sur les grands éléments du nouveau programme de la future installation.

Les enjeux pour cette installation étaient les suivants :

- Doter le quart nord-est francilien d'une installation de réception et de traitement de proximité des déchets produits afin de réduire les transports de déchets ;
- Intégrer cette future installation dans la stratégie du Syctom et conformément à la réglementation en vigueur. Notamment, c'est à ce moment qu'a été intégré dans le projet l'accueil des déchets alimentaires sur le site et l'augmentation de la capacité de tri des collectes sélectives d'emballages ménagers ;
- Cette installation est aussi importante pour les collectivités adhérentes au Syctom car elle est un point de proximité et de regroupement des collectes. C'est donc un équipement stratégique sur le plan logistique.
- Il est également très bien situé car au carrefour de plusieurs infrastructures : l'ex Route Nationale 3, le périphérique parisien, l'autoroute A86, et surtout le canal de l'Ourcq avec la possibilité de recourir massivement à la voie d'eau. La voie d'eau est un fil conducteur important qui a toujours été intégré dans les démarches du Syctom sur ce site.
- Compte tenu des mutations urbaines dont M. LORENZO a parlé, le Syctom a évidemment la volonté de conduire une démarche qui soit exemplaire sur le plan environnemental et urbain.

Concernant le calendrier passé du projet :

La concertation préalable a eu lieu en 2017 sous l'égide du garant de la CNDP. En lien avec la CNDP, le Syctom a décidé de poursuivre cette concertation dans une phase de post-concertation jusqu'à l'enquête publique pour maintenir les échanges et l'information du public. Le Syctom a ensuite lancé les procédures de marchés publics en avril 2018 sur la base d'un programme partagé et validé avec les parties prenantes de la concertation. Le Syctom a décidé de mettre fin à cette procédure à la fin de l'année 2020. Les raisons de l'arrêt de ce projet et les éléments du projet amendé sont détaillés dans la partie suivante de la présentation.

Durant la phase de concertation préalable, différentes activités ont été conduites par le Syctom sous l'égide de M. ROUDIER, de juillet à novembre 2017. Plus de 110 documents ont été publiés, deux réunions publiques organisées, 4 ateliers thématiques sur des sujets techniques spécifiques, et 10 rencontres de terrain sur le territoire du projet pour échanger avec les habitants, sur des sites comme les marchés. Une Charte de la concertation a été élaborée. L'ensemble des documents et des comptes rendus produits pendant cette phase peuvent être retrouvés sur le site internet du projet.

La post-concertation qui a suivi la concertation préalable depuis 2018 a comporté à nouveau un certain nombre d'activités et de documents produits : des lettres d'information, des flash infos, plus de 7 000 visites sur le site internet du projet, la poursuite de rencontres de terrain organisées sur les communes concernées et riveraines de l'installation, une exposition itinérante qui a voyagé sur plusieurs sites des communes concernées, et la création d'un Groupe Citoyens qui existe toujours et dont les activités se poursuivent. Ce dernier a notamment été interrogé sur les prescriptions architecturales et environnementales pour le futur équipement, puis sur l'ensemble des activités de sensibilisation aux gestes de tri qui sont nécessaires pour accompagner la bonne mise en œuvre du projet.

Cette post-concertation ne s'est jamais arrêtée et se poursuit en 2021 avec :

- Une lettre d'information diffusée fin février à 100 000 exemplaires sur les communes concernées par le projet, déclinée sous la forme d'une newsletter envoyée à plus de 800 contacts de la base de données dont le Syctom dispose (inscription volontaire). Il est toujours possible de s'inscrire sur le site internet pour recevoir les informations importantes et les mises à jour.
- Un maximum de publicité a été faite pour cette réunion publique, avec notamment un encart publié dans *Le Parisien* le 3 mars 2021.
- Le Syctom insiste aussi sur la poursuite du fonctionnement du site internet avec un système de questions/réponses (des questions d'habitants ont d'ailleurs été reçues et des réponses adressées) qui reste actif et restera toujours actif.
- Une permanence téléphonique les mardis et les jeudis de mars 2021 pour répondre aux questions des personnes qui préfèrent solliciter le Syctom par téléphone.
- Le site internet est toujours mis à jour, et on peut y retrouver l'ensemble des délibérations et tous les documents produits par le Syctom, et les rapports du garant.

Premier temps d'échanges de la réunion avec les participants

Question : aura-t-on accès à la présentation de la réunion publique ?

Diane BEUCARD : la présentation projetée à la réunion sera évidemment disponible rapidement sur le site internet.

Question : comment poser mes questions en-dehors et après cette réunion publique ?

Diane BEUCARD : il est possible d'utiliser la rubrique dédiée du site internet qui permet à tout moment de solliciter le Syctom et d'obtenir une réponse : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr>. Des permanences téléphoniques sont assurées sur l'ensemble du mois de mars les mardis et jeudis après-midi, et permettent de trouver un interlocuteur physique pour répondre aux questions mais aussi prendre note des remarques, suggestions et idées autour du projet. L'ensemble figurera dans un document de restitution et de compilation à la fin de cette séquence de concertation.

Question : pourquoi le Syctom n'a pas réfléchi au retour à la voie ferrée pour la logistique du projet, compte tenu qu'un faisceau ferré passe à toute proximité du site ?

Pierre HIRTZBERGER : le Syctom n'utilise pas la voie ferrée pour deux raisons. La première tient à la manière dont le transport de fret ferré fonctionne en France : pour constituer un train avec des déchets, il faut stocker des quantités de déchets bien plus importantes que pour une péniche. Or, les ordures ménagères résiduelles ne peuvent pas être stockées. La deuxième raison concerne la saturation des réseaux en région parisienne : en effet le faisceau Paris-Est au bord duquel se situe le site est déjà complètement saturé par le transport de voyageurs. La problématique rencontrée par le Syctom sur l'ensemble de ses sites (pour lesquels il y a eu des tentatives de transfert de déchets par voie ferrée) concerne la difficulté des acteurs du monde ferré de réserver les faisceaux pour circuler. En effet le trafic ferroviaire donne la priorité aux passagers la journée, et est en travaux de maintenance la nuit. Un centre de tri du Syctom a été mis en service dans le 17^{ème} arrondissement de Paris il y a peu de temps, à côté d'un projet de base fret ferré. Si cette base fret se fait, ce sera la première fois que le Syctom pourra sortir d'une de ses installations des papiers/cartons par le rail, en sachant qu'aujourd'hui la SNCF ne garantit toujours pas de faisceau pour cette future base fret. Malheureusement, le train ne constitue donc pas un moyen de transport adapté à l'activité du Syctom de manière générale, et la spécificité de l'Île-de-France est que tous les faisceaux saturés n'ont pas de place pour des trains de marchandises. En revanche, pour le projet à Romainville/Bobigny, le site est situé à proximité de la voie d'eau qu'est le Canal de l'Ourcq. Les péniches qui seront utilisées pourront transporter une vingtaine

de conteneurs. Ce sera des péniches de type Freycinet (moins de 60 m de long) car le canal de l'Ourcq est de petit gabarit. Elles sont totalement adaptées aux quantités de déchets et au rythme d'évacuation nécessaires au Syctom.

Pierre HIRTZBERGER présente les caractéristiques du projet et ses ajustements.

En premier lieu, le projet vise la création d'une capacité portuaire au bord du canal de l'Ourcq qui permettra de mettre en place l'évacuation d'une partie des ordures ménagères résiduelles (OMR) qui transitent par le site, et les flux sortants principaux issus des collectes sélectives (notamment les papiers/cartons).

En termes de réception et de transfert de déchets, les flux sont les mêmes que ceux prévus dans la consultation à laquelle le Syctom a mis fin en décembre 2020 :

- 350 000 tonnes d'OMR par an seront réceptionnées puis transférées. En 2019, un peu plus de 400 000 tonnes ont été reçues à Romainville par le Syctom. L'objectif de 350 000 tonnes tient compte évidemment de la stratégie globale de gestion des déchets du Syctom conforme à la réglementation qui vise à ce que les quantités d'OMR diminuent grâce à la prévention et au profit des flux de collectes sélectives (emballages ménagers et déchets alimentaires).
- Le futur centre de tri permettra le tri de 60 000 tonnes par an de collectes sélectives multi-matériaux, ce qui constitue une augmentation de capacité par rapport au centre de tri actuel qui a une capacité d'environ 53 000 tonnes.
- Il assurera le transfert de 40 000 tonnes par an de déchets alimentaires qui sont réceptionnés puis envoyés vers une installation que le Syctom souhaite construire sur le port de Gennevilliers, où une procédure de commande publique est en cours en ce moment pour la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets alimentaires seront le cas échéant traités là-bas.

Le projet prévoit également la réalisation d'une déchèterie couplée à une ressourcerie. Le site présente déjà une déchèterie et cette fonctionnalité sera conservée et amplifiée.

Enfin, le projet inclut un haut niveau d'exigences d'un point de vue environnemental et architectural, notamment pour maîtriser les nuisances olfactives, car le centre actuel ne possède aucun équipement de traitement des odeurs. Le Syctom souhaite ainsi apporter une réponse à cette question des nuisances olfactives. Il s'agit aussi, de manière générale, de veiller à la bonne insertion du projet dans son environnement. Plus précisément, cela implique un traitement soigné de la façade rue Anatole France à Romainville, et la continuité piétonne qui sera maintenue sur le chemin de halage. Le Syctom imagine un système qui permettra de charger et décharger des conteneurs d'une péniche tout en maintenant le passage en-dessous des piétons et cyclistes qui utilisent le bord du canal.

Une vue aérienne présente aux participants le site actuel où se trouve le tri des collectes sélectives et la réception des OMR. Le passage inférieur (tunnel) sous la RN3 permet au Syctom de faire communiquer le site côté Romainville avec le site côté Bobigny, où seront installés les équipements portuaires au bord du Canal de l'Ourcq.

Sur le canal seront utilisées des barges d'un gabarit relativement modeste dans le monde du transport fluvial, qui peuvent accueillir jusqu'à 24 conteneurs de 20 pieds de long (conteneurs maritimes classiques). Cet embarquement permet d'éviter la circulation d'environ 12 camions semi-remorques par jour (1 camion semi-remorque est l'équivalent de deux conteneurs). Dans un premier temps, 150 000 tonnes par an d'ordures ménagères et de produits triés pourront ainsi être transférés par la

voie fluviale, ce qui correspond au chargement de 2 à 3 barges par jour, et permettra d'éviter 7 à 8 000 camions par an sur les routes.

Le Syctom a mis fin à une procédure de commande publique lancée en 2018 en raison de modifications de l'environnement réglementaire, institutionnel et financier. Le projet qui a fait l'objet de la concertation de 2017-2018 ne répondait plus totalement aux objectifs techniques, stratégiques et financiers du Syctom. C'est pour cette raison que la consultation a pris fin.

- L'unité de traitement du site d'Ivry, qui devait recevoir une partie des OMR séchées à Romainville, n'a plus la capacité pour recevoir ces OMR séchées. Les OMR ne seront donc plus séchées à Romainville.
- En parallèle, des tests de mise en balle des OMR ont été réalisés sur un site privé à Claye Souilly avec lequel le Syctom a un contrat. La mise en balles fonctionne très bien et remplit la fonction envisagée dans le projet à Romainville. La mise en balles sur le site de Romainville/Bobigny perd elle aussi de son sens, donc cette fonctionnalité prévue dans le projet initial n'est pas reconduite.
- Enfin, le site à Romainville/Bobigny devait préparer les déchets alimentaires puis expédier cette pulpe sur les sites de traitement. A l'époque, le Syctom n'avait pas la confirmation du projet de méthanisation à Gennevilliers. Cette installation à proximité n'implique plus la nécessité de préparer ces déchets sous forme de pulpe, ni de les hygiéniser avant départ puisque l'installation d'hygiénisation sera prévue sur l'unité de Gennevilliers. Ce processus compliqué et coûteux ne présente donc plus d'intérêt à être mis en place à Romainville.

Ces trois modifications techniques de l'environnement du projet ont conduit le Syctom à considérer que les offres issues de la consultation devaient évoluer et ne répondaient plus aux besoins initiaux.

Toutefois, la nécessité de rénovation du centre existant, comme les grands objectifs poursuivis, demeurent : le Syctom a toujours besoin de doter le secteur d'un point de regroupement des collectes (OMR ou collectes sélectives). Toutes les caractéristiques principales du projet sont donc conservées : l'accueil des flux est maintenu dans les mêmes quantités. Le Syctom ne déroge pas aux exigences architecturales et environnementales.

Une nouvelle brique a été apportée au projet : l'intégration d'un pôle d'excellence de l'économie circulaire autour de la déchèterie et de la ressourcerie, avec un programme ambitieux, pour répondre notamment aux nouvelles orientations formulées par les communes et l'établissement public territorial (EPT) Est-Ensemble.

Par ailleurs, les prétraitements ont été supprimés : le séchage des OMR et la préparation des pulpes des déchets alimentaires n'apparaîtront plus dans le futur programme.

Sur le plan de la circulation autour du site :

L'accès actuel du site sera conservé via le chemin latéral qui sera mis en double sens. Initialement, le projet prévoyait la création d'un ouvrage d'art complexe sur le pont de l'ex-RN3. Avec l'abandon du séchage, le Syctom n'a plus besoin d'une installation à deux niveaux, ce qui ne rend plus nécessaire la création de cet aménagement particulièrement complexe et coûteux.

Actuellement, les bennes et camions transportant les ordures ménagères entrent par le chemin latéral le long de l'ex-RN3. Les bennes déposent leurs déchets dans les fosses correspondantes (ordures ménagères, collectes sélectives) dans le bâtiment. Les camions semi-remorques rentrent au même endroit et se chargent avec les ordures ménagères. Tous les véhicules ressortent rue Anatole France, empruntent la rue de la Pointe et arrivent sur l'avenue Gaston Roussel à Romainville, avant de tourner à droite ou à gauche selon leur destination. Le schéma de circulation actuel génère beaucoup de trafic

sur l'avenue Gaston Roussel, et fréquente des itinéraires dont l'urbanisme a évolué, avec davantage de logements et de vraies nuisances pour les habitants.

Un schéma de circulation nouveau est envisagé, avec des flux correspondants. Les bennes de collecte accéderont au site et en sortiront par le chemin latéral, qui sera aménagé pour permettre cette circulation en double-sens. Il y aura des circulations, entre la partie Est de Romainville et la partie Ouest située de l'autre côté de la RN3, de conteneurs amenés à être chargés sur les péniches circulant sur le canal de l'Ourcq. Les transits entre les deux parties du site sont des caisses et véhicules qui ne sortent pas du site et feront l'aller-retour entre la partie Romainville et la partie Bobigny. Les camions semi-remorques chargés de la partie des flux à évacuer du site par la route y accéderont par le chemin latéral et la rue Anatole France. Ils ne ressortiront pas par le chemin latéral mais emprunteront le tunnel sous la RN3, chemineront au travers du port à conteneurs côté Bobigny, et regagneront l'ex-RN3 sur le carrefour de la commune de Paris. Ce trajet s'explique notamment car les semi-remorques ne peuvent pas tourner à droite au niveau de ce carrefour en venant du chemin latéral à Romainville, mais le peuvent en arrivant de Bobigny. Enfin, une grosse partie des flux partira par la voie d'eau.

Toutes ces discussions de circulation se font avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (CD 93) qui est compétent sur l'ex-RN3 et porte un projet de transports en commun en site propre sur cet axe (bus à haut niveau de service T ZEN 3). Le Syctom échange en continu avec le CD 93 sur la configuration du carrefour et le flux de véhicules. Il échange également avec l'aménageur de la ZAC de l'Horloge, Séquano, qui est chargé de l'aménagement du chemin latéral. De plus, les flux de camions, que ce soient les bennes de collecte ou les camions du Syctom, ne circulent pas du tout pendant les heures de pointe des particuliers, que ce soit le matin ou le soir. Les heures de pointe pour les véhicules de collecte sont après l'arrivée des habitants sur leur lieu de travail et avant qu'ils n'en reviennent. Pour les gros porteurs, une partie de la circulation se fait en soirée, parfois la nuit.

En termes de flux (chiffres 2019), actuellement le nombre de bennes de collecte qui rentrent est d'environ 73 000 par an (qui correspondent à 391 000 tonnes) pour les ordures ménagères résiduelles et il est d'environ 18 000 bennes par an pour les collectes sélectives. Aujourd'hui, étant donné que la voie d'eau n'est pas utilisée, tous les flux qui entrent par camion ressortent par camion. Les flux sortants des OMR et le refus de tri sont donc évacués par ce que l'on appelle « les gros porteurs », qui sont des semi-remorques et qui sont au nombre de 20 000 par an environ. Les collectes sélectives sont quant à elles compressées, sous forme de balles, ce qui permet de réduire le volume à transporter. Chaque année, on compte environ 2 400 camions pour ces flux transportés vers les recycleurs. Aujourd'hui, tout se fait par la voie routière.

Demain, les flux entrants seront similaires, issus des collectes qui seront réalisées dans les secteurs voisins du site à Romainville/Bobigny. Il y aura 3 flux : les OMR, les collectes sélectives d'emballages, et les déchets alimentaires. Les tonnages entrants sont ceux du programme, soit environ 350 000 tonnes pour les ordures ménagères, environ 60 000 tonnes pour les collectes sélectives et environ 40 000 tonnes pour les déchets alimentaires. Il en ressortira 120 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par la voie d'eau (soit environ 400 barges par an) et 230 000 tonnes par la route. Pour les collectes sélectives, quasiment la moitié des tonnages sera évacuée par la voie d'eau (soit environ 163 barges par an), le reste le sera par la voie routière.

Tous les flux ne sortiront pas par la voie d'eau car cela implique que les équipements situés au bout de ces flux logistiques soient capables d'accueillir de telles quantités de déchets par voie d'eau. A la mise en service du site, il n'y aura qu'un seul site du Syctom capable de recevoir les flux d'OMR par la voie d'eau, le site Isséane à Issy-les-Moulineaux. Les deux autres sites ne seront pas capables dans un premier temps de recevoir les flux par la voie d'eau, d'où le fait que seul un gros tiers des flux pourra être acheminé par cette voie. A terme, l'objectif du Syctom est bien de pouvoir tout acheminer par la voie d'eau. Pour les collectes sélectives, certains flux sont produits en suffisamment grande quantité

pour remplir des bateaux (c'est le cas des cartons et de certains plastiques). Par exemple, pour le flux d'aluminium, il est produit en si petite quantité qu'aujourd'hui seuls quelques camions par an sont nécessaires pour le transporter. Si l'on devait attendre de pouvoir remplir un bateau avec ce flux, il faudrait attendre 3 ou 4 ans avant que cela ne soit possible. Ce n'est donc pas adapté.

De plus, un nouvel élément de programme vient compléter le traitement classique des déchets sur le site à Romainville/Bobigny : il s'agit de la création d'un pôle d'excellence de l'économie circulaire. L'ambition est portée par les villes de Romainville et Bobigny ainsi que par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, à laquelle le Syctom a répondu favorablement. Il va donc se développer autour d'une déchèterie qui est à reconstruire (l'actuelle étant vétuste et trop petite pour recevoir des flux supplémentaires). Davantage de flux particuliers devraient être reçus, avec une réflexion portée avec l'EPT Est Ensemble de recevoir également les flux de professionnels et de mettre en œuvre ce que l'on appelle une « matériauthèque », qui serait un site de réemploi où les particuliers et les professionnels pourraient déposer des matériaux comme du carrelage qu'ils n'utiliseraient pas et qui pourraient être réutilisés par d'autres usagers qui en auraient besoin. Des ressourceries/recycleries seront intégrées, soit généralistes (où tous les types d'objets pourraient être réparés), soit spécialisées sur certains flux, couplées à des ateliers de réparation. Il pourra également être intégré dans le programme un travail autour du réemploi dans le domaine alimentaire, qui est un souhait fort des collectivités locales.

Ces différentes fonctionnalités forment un pôle d'excellence. Le Syctom a créé avec les communes de Romainville et Bobigny et Est Ensemble un comité de coopération dans lequel siègent les élus locaux. Il sera ensuite suivi par un comité technique pour alimenter ce comité de coopération. Celui-ci est en charge d'élaborer cette partie du programme et ce projet partagé de pôle d'excellence de l'économie circulaire qui sera donc intégré directement à l'installation.

Éric CESARI, Président du Syctom, ajoute que ce pôle d'excellence sera conçu pour être un exemple au niveau métropolitain. Au-delà de l'outil local, il sera une vitrine pour le territoire. Le Syctom espère que le pôle développé à Romainville pourra être décliné par la suite sur d'autres territoires, au niveau d'autres centres du Syctom. Il s'agit là d'un projet exemplaire, auquel le Syctom est attaché et qui est partagé avec les maires des communes concernées et l'EPT d'Est Ensemble.

Intervention d'Yvon LEJEUNE, conseiller municipal de Romainville, représentant d'Est Ensemble au Syctom et membre du bureau du Syctom.

M. LEJEUNE remercie l'équipe du Syctom pour sa présentation très complète. Concernant la position de la Ville de Romainville sur le projet, M. LEJEUNE indique que c'est un projet qui intéresse à la fois les municipalités de Romainville, de Bobigny mais également tout le territoire. C'est un projet extrêmement structurant et la volonté est forte de le réussir. La commune de Romainville et la nouvelle majorité municipale ont été très attentifs à l'intégration du site dans le tissu urbain qui est en évolution.

Une personne est intervenue en début de réunion pour dire que le site générerait des nuisances et qu'il était important de tenir compte des habitants. La Ville est effectivement très attentive à la prise en compte des nuisances liées à l'activité du site qui sont liées au transfert des ordures ménagères, nuisances à la fois olfactives et sonores. La Ville souhaite qu'elles soient prises en compte et que des solutions puissent être trouvées dans le cadre du projet. L'équipe municipale est également très attentive à la gestion des flux d'entrée et de sortie. La solution d'utiliser le transport fluvial sur la partie Bobigny est quelque chose d'extrêmement important car elle va permettre de dégager les bennes et les camions qui n'utiliseront plus l'avenue Gaston Roussel à terme. Réduire considérablement les flux routiers autour du centre est l'une des volontés de la Ville.

Un autre élément porté par la commune de Romainville est la création d'un pôle d'activités autour de l'économie circulaire qui soit un modèle vertueux à côté du centre de tri. La ville souhaite réellement

que ce pôle d'activités soit articulé avec la déchèterie et qu'il puisse proposer des ateliers de réparation afin de déboucher sur une recyclerie avec des espaces de réemploi proposant des prix compétitifs pour les habitants du territoire. La commune de Romainville souhaite également que ce pôle d'activités soit créateur d'emplois nécessaires pour le territoire.

La Ville ne peut être que favorable au projet et le soutient. L'équipe municipale est mobilisée sur le sujet, ainsi que celle de Bobigny et les élus d'Est Ensemble pour la réussite de ce projet. Il a effectivement pris du retard mais le calendrier permettra aussi d'accélérer la mise en œuvre du nouveau projet.

Concernant la méthode, la ville de Romainville remercie M. ROUDIER de la CNDP de suivre le projet et souhaite ardemment que l'ensemble des partenaires associatifs qui ont participé à la concertation depuis le début du projet puissent continuer à le faire. Les questions posées aujourd'hui via le tchat sont assez techniques, il faudra prendre le temps d'y répondre sur le site.

Le projet de reconstruction est un très beau projet et la commune de Romainville remercie encore une fois l'ensemble des partenaires pour leur implication.

Éric CESARI, Président du Syctom partage tous les éléments soulevés par le M. LEJEUNE. C'est bien l'ambition du Syctom que d'être en phase avec les points soulevés par ce dernier. Le Président réaffirme l'ambition du Syctom sur ce pôle d'excellence de l'économie circulaire. C'est un exemple métropolitain que le Syctom souhaite bâtir avec les communes du territoire. L'idée est que ce pôle soit un facilitateur pour pouvoir implanter par la suite des pôles similaires sur les autres sites du Syctom.

Il rejoint M. LEJEUNE sur la nécessité de faire de l'emploi une priorité pour cet écosystème vertueux que sera le pôle d'économie circulaire.

La participation et la concertation doivent effectivement continuer jusqu'à la livraison de ce projet. Rien ne peut être fait sans qu'une acceptabilité la plus large possible soit partagée. Tout sera fait dans la transparence et dans l'intérêt du service public. Le Syctom est un syndicat qui n'a pas vocation à gagner de l'argent. L'argent investi est de l'argent public, d'où la volonté du Syctom de trouver un équilibre, d'investir de manière à ce que le service soit utile et efficace pour la population.

Concernant les nuisances, le Syctom prend l'engagement d'être au maximum de ce qui sera possible en matière de limitation des nuisances. Il investit dans l'innovation pour faire en sorte que le site soit à la pointe pour libérer les territoires des nuisances (que ce soit en termes de transports, d'odeur et de bruit). L'insertion urbaine sera également soignée, avec une vraie attention portée à l'esthétique du bâtiment qui ne remettra pas en cause le projet d'avoir avant tout un outil performant et à la pointe pour le traitement des déchets.

Second temps d'échanges de la réunion avec les participants

Quelles solutions sont mises en œuvre ou envisagées pour lutter contre les nuisances olfactives et pour les suivre, dans le cadre du site actuel et du futur projet ?

Pierre HIRTZBERGER : ce qui génère aujourd'hui les nuisances, c'est le transfert des OMR dans une installation qui ne dispose d'aucun équipement de gestion des odeurs. Sur le site actuel, il n'y a ni ventilation, ni système de traitement, ni étanchéité du bâtiment, ni de sas pour les bennes de collecte. Demain, le projet prévoit que les OMR et déchets alimentaires soient réceptionnés dans un nouveau bâtiment entièrement étanche, clos et avec un sas d'entrée. L'air à l'intérieur de cet équipement sera aspiré, traité par un système de traitement à deux réactifs utilisant de l'acide ou de la soude puis du charbon actif, avant d'être rejeté à l'extérieur. Ces systèmes sont tout à fait efficaces dans les équipements modernes, et le site actuel de Romainville n'en est pas du tout équipé. Il y aura donc une

double fonction : confiner les odeurs et gérer les entrées et sorties par le sas, puis traiter l'air à l'intérieur de ces équipements.

Éric CESARI évoque l'idée d'un sarcophage : c'est réellement un lieu clos avec un traitement sous dépression qui aide à faire disparaître les odeurs.

Pierre HIRTZBERGER : pour ce qui est du suivi des odeurs, des méthodes normalisées existent pour suivre les sites et les odeurs qu'ils génèrent. Le Syctom réalisera des campagnes de mesure de l'efficacité des installations. Les odeurs seront mesurées à la sortie du système de traitement de l'air pour vérifier qu'il est efficace. Pour cela, des normes techniques et des réglementations existent. Le Syctom se doit de respecter des niveaux d'odeurs, inscrits dans la réglementation pour ce type d'équipements. Deux techniques de mesure des odeurs existent : prélever des odeurs puis réunir un jury de nez au fonctionnement normé ; ou équiper le site de capteurs électroniques. Sur ce type de capteurs électroniques, le Syctom mène justement actuellement une démarche expérimentale avec des capteurs nouveaux sur son site à Saint-Ouen. Le déploiement est en cours et le Syctom espère gagner en retours d'expérience et en connaissances de ces équipements. Il est en revanche clair que le site de Romainville n'est aujourd'hui équipé d'aucun système de traitement des odeurs.

Éric CESARI : les bennes qui amènent les déchets alimentaires sont des bennes spécifiques pour éviter au maximum ces désagréments, qui existent malgré tout un petit peu car les bennes ne sont pas un bâtiment sous pression. Quand ces flux repartent du site, ils sont dans un conteneur hermétique spécialisé pour le transport des déchets alimentaires. Les véhicules sont aussi systématiquement nettoyés avant de repartir pour limiter les odeurs et l'écoulement de jus.

Est-ce que le jury de nez pourra être constitué à partir du Groupe Citoyens ?

Pierre HIRTZBERGER : oui, en sachant qu'il y a une norme pour constituer un jury de nez. On réunit une vingtaine de personnes, à qui on fait sentir des odeurs caractéristiques. Les quelques personnes qui ne sentent pas assez ou ont un nez trop fin sont exclues du groupe. Il sera tout à fait possible de faire participer les membres du Groupe Citoyens qui le souhaitent au jury de nez.

Y a-t-il une étude d'impact mise à disposition sur les nuisances olfactives ?

Pierre HIRTZBERGER : dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter que le Syctom déposera au préfet, il devra évidemment décrire l'ensemble des mesures mises en place pour traiter cette question des odeurs. Ce dossier contiendra aussi un état initial de l'environnement. On pourra ainsi faire une comparaison des odeurs avant/après.

Le transport fluvial permettra bien de reporter une partie des flux, et non d'absorber un surcroît de déchets ou un nouveau flux ?

Pierre HIRTZBERGER : en effet, une partie du flux qui part aujourd'hui par la route partira demain par la voie d'eau. Il ne s'agit pas d'absorber le surplus de déchets mais de diminuer la masse de l'existant. Le Syctom souhaite aller le plus possible vers le fluvial, à mesure que les points d'accès seront disponibles et dans les limites du gabarit du Canal de l'Ourcq.

Où sont transportés les déchets qui sont apportés par la voie fluviale ?

Pierre HIRTZBERGER : le site de Romainville sert en priorité à alimenter les centres du Syctom : Isséane, Ivry-sur-Seine et Saint-Ouen. Le site Isséane est celui qui pourrait être équipé en priorité pour accueillir des déchets par la voie d'eau. Les déchets partant par la route vont aller principalement vers le centre de Saint-Ouen, puis vers le centre d'Ivry. Quand la place manque dans ses installations, le Syctom a des contrats avec d'autres unités de valorisation énergétique : Sarcelles, Créteil, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Rungis... Quand tous ces centres de valorisation énergétique manquent de place,

le Sycotom est malheureusement obligé d'avoir recours à la mise en décharge (ISDND - installations de stockage des déchets ménagers). La plus proche de Romainville est celle située à Claye-Souilly, où le Sycotom utilise deux équipements : le centre de stockage, et surtout l'unité de mise en balles qui permet de stocker temporairement des déchets avant leur valorisation. En effet, si les capacités de traitement indiquées sont annuelles, le Sycotom raisonne à la semaine pour les besoins de traitement et les disponibilités des installations, qui peuvent rencontrer des problèmes techniques ou être arrêtées pour maintenance. La capacité réelle de traitement au quotidien peut donc varier. Parfois, le Sycotom peut ne pas avoir la place dans ses centres pour évacuer toutes les OM qui viennent de Romainville, et qui sont alors envoyées en décharge. A l'inverse, quand tous les centres de valorisation énergétiques fonctionnent il peut y avoir de la place supplémentaire. La mise en balles temporaire des ordures ménagères permet de ne pas les mettre en décharge et de les reprendre dans les centres dès que possible. En effet, les quantités de déchets à traiter ne sont pas identiques d'une semaine à l'autre. Il y a des variations saisonnières, comme les vacances scolaires ou la période estivale, où les tonnages baissent. Le chiffre des tonnages annuels donne des indications, mais le réel travail logistique du Sycotom se fait à la semaine, voire à trois jours.

Éric CESARI : c'est le système du « stock tampon ». La raison fondamentale de ce fonctionnement est la nécessité d'adapter un fonctionnement forcément en continu des installations de valorisation énergétique avec des apports de déchets qui varient.

Quelles sont les modalités de chargement des déchets sur la péniche ou sur les conteneurs : le chargement se fait-il en atmosphère confinée ? Combien de temps les péniches restent à quai avant d'être complètement chargées ?

Pierre HIRTZBERGER puis **Éric CESARI** : le conteneur vide sera chargé dans le nouveau centre de transfert, qui est une enveloppe étanche sous dépression avec captation de l'air vicié et mise en place d'un traitement de l'air. Le conteneur rempli avec des déchets puis fermé sera ensuite acheminé par un véhicule de Romainville vers Bobigny en bordure du Canal. Il sera chargé sur une péniche presque immédiatement : moins de 24 heures s'écouleront entre l'arrivée des déchets dans la benne de collecte, son déchargement, la mise en conteneur du déchet, le transport du conteneur de l'autre côté du site, et son embarquement sur la péniche. Deux à trois péniches par jour quitteront le site. En sachant que les mariners viennent tôt le matin et partent tard le soir mais ne travaillent pas la nuit, au plus, sur une journée classique, le déchet aura quitté le site en moins de huit heures. L'idée est d'être en flux continu. D'où l'intérêt aussi de travailler avec des bateaux de taille réduite, car avec de gros bateaux il faudrait attendre de conditionner tous les conteneurs pour pouvoir charger le bateau.

Intervention d'Abdel SADI, maire de Bobigny

M. SADI remercie les équipes du Sycotom pour la présentation de ce projet modifié du centre de traitement des déchets de Romainville/Bobigny. Cette réunion publique s'inscrit aussi dans la démarche de concertation avec les habitants de la ville de Bobigny et du territoire Est-Ensemble. Ce projet de restructuration pourtant si attendu à l'époque a suscité de nombreuses interrogations et incompréhensions. Les craintes portaient sur les risques induits par les procédés techniques, qui ont disparu de ce nouveau projet, mais également aux capacités de ce nouveau centre à répondre aux enjeux environnementaux en matière de traitement et en matière de réduction des déchets.

M. SADI se félicite ainsi de l'émergence d'un pôle d'excellence pour l'économie circulaire et le réemploi. Il faudra toutefois en préciser la gouvernance et le pilotage. Ce lieu s'inscrit dans la démarche zéro déchet porté également à Bobigny et Romainville, en lien avec Est Ensemble. Ce pôle devra s'ancrer dans les territoires et bénéficier aux populations sur le plan de l'emploi et sur le plan de l'innovation.

Sur la partie technique, M. SADI a confiance en la qualité environnementale et architecturale du projet. Il sera toutefois attentif à la problématique des odeurs déjà évoquée, et à la bonne insertion des activités de transport routier et surtout fluvial côté canal de l'Ourcq.

Il faudra aussi évidemment informer les nouveaux Balbyniens et Balbyniennes qui arrivent sur le territoire. M. SADI insiste sur le fait que les emplois induits doivent également profiter aux habitants locaux. Il sait pour cela pouvoir compter sur l'EPT Est-Ensemble et sur le président du Syctom. Ce projet est important pour la ville de Bobigny, pour le territoire, et pour notre rapport à l'environnement. M. SADI ne se considère pas expert en centre de traitement des déchets, aussi toutes les questions, inquiétudes et amendements proposés permettront d'avancer ensemble. Il remercie à nouveau le Syctom pour cette concertation publique.

Au sujet de la gouvernance du pôle d'excellence et de sa programmation, **Éric CESARI** précise que le Syctom sera en partenariat totalement ouvert entre Romainville, Bobigny et l'EPT d'Est-Ensemble. Ces collectivités auront à se saisir de la gouvernance, car ce n'est pas dans la compétence du Syctom de gérer ensuite ce pôle d'excellence. Le Syctom accompagne la démarche, la porte avec eux, en fait un enjeu d'ambition pour le syndicat car souhaite le dupliquer ailleurs. Mais il appartiendra aux élus locaux de se saisir de cette gouvernance et de s'associer sur cette démarche, avec le monde associatif.

Intervention de **Patrick LASCOUX**, vice-président de l'EPT Est-Ensemble, chargé du Programme Zéro déchet, de la Prévention, de la Réduction et de la Revalorisation

Patrick LASCOUX remercie le Syctom pour les détails et les éléments donnés dans la présentation. Il y retrouve les éléments du projet sur lesquels il avait échangé auparavant. Ce projet dure depuis tellement d'années et a fait tellement débat que l'on y retrouve les mêmes thèmes et sujets de préoccupation. Les habitants du territoire subissent depuis très longtemps les nuisances liées à ce centre, comme le flux et la pollution des véhicules liées aux camions ou les effluves.

Patrick LASCOUX indique à quel point il est important d'associer les acteurs locaux ainsi que les habitants et futurs usagers de ce centre à la construction de ce projet. C'est une condition essentielle à sa réussite. Si cela avait été pris en compte plus tôt, les écueils connus sur ce projet auraient peut-être pu être évités.

Il se félicite de la mise en place de ce centre d'économie circulaire et du réemploi, Est Ensemble est engagée sur un plan de réduction des déchets, qu'elle considère comme essentiel. Ce pôle d'économie circulaire doit être un élément moteur, un lieu d'échanges et de débats, ouvert aux citoyens, qui soit fonctionnel (sur lequel on va pouvoir réduire une quantité de déchets significative, notamment des encombrants), et un outil de sensibilisation. En effet, Patrick LASCOUX estime qu'un choc des comportements est nécessaire : un changement d'attitude sur le territoire en matière de gestion des déchets et l'implication de tous pour changer les modes de consommation permettront de s'engager ensemble dans une véritable réduction des déchets. C'est essentiel pour Est-Ensemble, qui sera vigilant aux engagements pris et notamment à la qualité environnementale du site. Pour le nettoyage de l'eau par exemple, M. LASCOUX espère qu'il y aura des systèmes de récupération d'eau pour pouvoir nettoyer les camions. Ce type d'aménagements va dans le sens d'une gestion responsable.

Le Syctom entend les propos d'Est-Ensemble, qui s'en félicite et les remercie pour cette réunion publique.

Éric CESARI confirme son souhait de faire de ce site un outil en terme de pédagogie. Les sites du Syctom doivent devenir partie intégrante de la démarche de prise de conscience et d'aide à la compréhension

des enjeux. On ne peut pas se contenter d'e-mails, de journaux, d'interviews, de débats. Il faut aussi que les centres deviennent des éléments de la prise de conscience, qu'on puisse les faire visiter. M. CESARI indique aujourd'hui il ne prendrait pas le site de Romainville/Bobigny comme exemple car ce site est loin d'être exemplaire : il est ouvert aux quatre vents, il n'est pas adapté, pas digne du 21^e siècle. C'est ce que le Syctom souhaite changer, avec une volonté d'être en adéquation sur ces questions-là avec les acteurs du territoire, d'abord avec les élus qui ont une responsabilité donnée par le suffrage universel, mais aussi avec le monde associatif et avec la population dans son ensemble. Le nouveau centre sera livré dans un calendrier qui sera cohérent avec le projet établi en 2017, car l'évolution engagée ne fait pas perdre plus de 5 ou 6 mois : l'épure permet de continuer à être en relation avec le timing d'origine.

Troisième temps d'échanges de la réunion avec les participants

Quel est le tonnage prévu pour la mise en balle ?

Pierre HIRTZBERGER : le site de mise en balle n'est pas à Romainville/Bobigny mais à Claye-Souilly. Le Syctom l'utilise depuis maintenant un peu plus d'une année. Sur une année, 20 000 tonnes d'OMR y ont été stockées puis déstockées. Elles ont été entreposées temporairement dans des balles filmées avant d'être rapatriées sur les centres de valorisation énergétique du Syctom. Les balles sont bien filmées, et non ouvertes.

Comment s'organise la circulation du flux de camions aujourd'hui ?

Pierre HIRTZBERGER : aujourd'hui, le Syctom s'adapte complètement aux organisations de collecte des collectivités qui utilisent le centre de Romainville. Globalement, des collectes arrivent tous les jours de la semaine, y compris un peu le dimanche matin. Cela n'est pas décidé par le Syctom, ce sont les collectivités adhérentes au Syctom qui organisent leur collecte. Il y a donc évidemment des jours avec davantage de flux que d'autres, notamment le lundi qui est un jour avec beaucoup d'apports de déchets sur le centre. Globalement, c'est surtout du lundi au vendredi, avec un peu de collecte le samedi et également quelques collectes le dimanche matin, en raison des marchés forains qui ont lieu dans beaucoup de communes. Les services de propreté qui ramassent les déchets à l'issue des marchés forains les apportent dans les centres du Syctom : quelques véhicules accèdent donc aussi le dimanche.

En tant que Président du Syctom, **Éric CESARI** compte engager un processus de discussions sur ce point spécifique avec les collectivités car la collecte est leur compétence. Le président souhaite établir une fluidité de l'arrivée sur le site, pour éviter qu'il y ait des heures de pointe et pour que les heures de ramassage soient définies. Ceci est compliqué mais M. CESARI pense que ce travail de réflexion est nécessaire pour éviter les files de camions à certaines heures.

Pourriez-vous préciser le procédé de lavage et de traitement des eaux ?

Pierre HIRTZBERGER : l'installation suppose en effet des eaux de lavage des sols, des eaux de lavage des camions, et des eaux de lavage des conteneurs. Le Syctom estime une utilisation de 3 000 à 4 000 mètres cubes par an, dont 2 000 potentiellement souillés à traiter avant rejet. Évidemment, il n'est pas question de rejeter des eaux non traitées, pas même dans le réseau d'assainissement de la ville. Le site aura donc un système de prétraitement des eaux sur place, qui seront ensuite évacuées dans le réseau d'assainissement lui-même connecté à une station d'épuration.

Pourriez-vous fournir davantage d'explications sur le transfert du flux de déchets alimentaires de Romainville à Gennevilliers ?

Pierre HIRTZBERGER : ces déchets vont arriver avec des bennes de collecte au centre de Romainville, seront déchargés dans le centre de transfert étanche mis en dépression avec air traité. Les déchets seront rechargés dans des caissons également étanches, adaptés à des déchets qui peuvent générer un peu de jus. Ces caissons seront chargés sur un camion, qui ira directement à Gennevilliers. Il y entrera dans un équipement similaire, c'est-à-dire un équipement de dépotage avec des sas, en air clos, avec un air traité, car il y a également des habitations à proximité de l'équipement de Gennevilliers.

Éric CESARI : à terme, le Syctom souhaite également utiliser la voie fluviale et des barges adaptées. Pour l'instant cela n'existe pas tel quel, mais l'évolution et l'innovation pourraient permettre d'arriver à ce système, que le Syctom s'empressera de mettre en place si c'est un jour à sa portée techniquement.

Peut-on préciser là où la compétence du Syctom commence et là où elle s'arrête, pour comprendre le fonctionnement de l'acheminement des déchets jusqu'à Romainville ?

Pierre HIRTZBERGER : la collecte des déchets est organisée sur le territoire du Syctom par les 12 EPT (établissement publics territoriaux) de la Métropole du Grand Paris, comprenant la ville de Paris et 11 autres EPT. Est-Ensemble est un EPT, tout comme Plaine Commune ou encore Paris Terres d'Envol. Ces établissements, qui eux-mêmes regroupent un certain nombre de communes, ont la charge d'organiser la collecte. Ils ont soit des collectes en régie réalisées par des agents territoriaux, soit des contrats avec des collecteurs, dans la majorité des cas. Ce sont ces prestataires qui amènent les déchets avec les bennes d'ordures ménagères classiques et fréquentent le centre de Romainville. Ce centre est principalement fréquenté par les bennes des territoires d'Est-Ensemble et quelques EPT proches de Romainville. Les collectes de déchets de deux arrondissements parisiens (19^e et 20^e) sont aussi acheminées à Romainville.

Yvon LEJEUNE souhaite apporter des précisions sur le ramassage des ordures ménagères, notamment sur la collecte pneumatique. A Romainville, à peu près le tiers des OM est ramassé par ce système qui existe depuis une dizaine d'années et a été étendu au fil des ans. Ce système, géré par Est-Ensemble, ne va pas sans poser de problème. Une réflexion a été engagée sur son devenir. Le procédé en tant que tel ne correspond pas exactement à ce qui est souhaité, donc dans quelques temps une réponse sera apportée aux habitants de Romainville intéressés par le devenir de ce procédé.

Diane BEUCARD précise que les demandes en ligne de précision sur des études et ressources supplémentaires, difficiles à traduire dans le cadre d'une réunion et d'une réponse en simultané, sont bien compilées et feront l'objet d'un traitement à l'issue de la réunion. Des réponses seront donc apportées à ces demandes, ou un renvoi le cas échéant en fonction des demandes formulées.

Diane BEUCARD rappelle aussi les modalités proposées au-delà des échanges de la réunion publique : le site internet et son espace de contact, les permanences téléphoniques assurées le mardi et le jeudi au mois de mars 2021 et qui permettent au public d'obtenir des informations complémentaires et de poser ses questions.

Martial LORENZO présente les prochaines étapes du projet.

Après la réunion publique de mars 2021, le Syctom sera amené à délibérer le 2 avril pour engager un certain nombre de procédures de commande publique et pour formaliser les modalités du travail en commun avec l'EPT Est-Ensemble, la ville de Bobigny et la ville de Romainville notamment sur le pôle d'excellence évoqué précédemment. Jusqu'au premier semestre 2023 auront lieu les procédures de marchés publics, les études techniques et les demandes d'autorisations administratives. Au second semestre 2023 aura lieu l'enquête publique, qui permettra ensuite de démarrer les travaux, pour un objectif de livraison dans l'année 2026.

M. LORENZO invite le public à poser toutes ses questions sur le site internet, à s'informer en allant sur le site du projet : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr>. Les permanences téléphoniques ont lieu en mars 2021 le mardi de 12h à 14h et le jeudi de 16h30 à 18h30 au 06 50 64 64 08. Les rencontres du Groupe Citoyens se poursuivent dans le cadre de la post-concertation, et sans aucune interruption.

Conclusion par le Président du Syctom **Éric CESARI**

M. CESARI rappelle l'engagement du Syctom à répondre à toutes les questions posées. Le Syctom reste évidemment disponible pour répondre à celles qui n'auraient pas pu être traitées dans la discussion de la réunion publique. Tout ce qui a été demandé sur le site est pris en compte. Il invite les participants à ne pas hésiter à poser toutes leurs questions par les moyens évoqués précédemment.

M. CESARI insiste sur le fait que le projet comprendra un traitement architectural très pointu pour qu'il soit au rendez-vous de l'évolution urbaine de ce secteur. Cela fait partie des enjeux. Le Syctom n'a pas d'image à fournir pour l'instant, car le projet en tant que tel n'a pas encore été retenu : le maître d'œuvre en groupement avec un architecte n'a en effet pas encore été choisi. Le Syctom lancera en effet la consultation pour désigner le groupement de maîtrise d'œuvre intégrant l'architecte après le vote en Comité syndical du 2 avril 2021. Quand le lauréat sera désigné en fin d'année 2021 / début d'année 2022, le travail de conception pourra commencer et les esquisses pourront alors être partagées. Le Syctom aura des débats en priorité avec les collectivités, avec les villes, avec le territoire d'Est-ensemble, mais ce débat sera également ouvert à tout le monde. Le Syctom souhaite traiter non seulement l'esthétique, mais aussi la praticité d'évolution au regard des innovations pour traiter les déchets à venir.

M. CESARI souhaite que ce débat se poursuive, que les citoyens s'en emparent, que les questions soient posées même si elles paraissent iconoclastes : il faut mieux que rien ne soit laissé dans l'ombre, que tout soit évoqué.

Il remercie le garant, M. ROUDIER, de veiller à la bonne qualité des débats, ainsi que les internautes pour leur écoute et leur souhait d'être dans le questionnement pour faire émerger la bonne solution. Il souhaite construire cette solution en commun car tous les acteurs ont la même problématique : traiter les déchets dans les meilleures conditions possibles et avec le moins de nuisances possibles. Le président remercie aussi les communes, le territoire et leurs représentants présents à la réunion.

Il clôt ainsi la réunion.